

**Délibération n° DEL\_2026\_059**

Date de convocation : 15 avril 2026  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 26  
Nombre de délégués votants : 31  
Nombre de pouvoirs : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 23 AVRIL 2026)**

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents :**

Mme BERGES Isabelle, M. JAVELAUD Olivier, Suppléant de M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

**Pouvoirs :**

M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul  
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert  
M. GABASTON Jean-Pierre donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis  
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand  
M. LASSALLE Christian donne pouvoir à Mme GRISMONDI Muriel

**Absents ou excusés :**

Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

**Secrétaire de séance :** M. BUNEL Marcel

\*\*\*\*

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION D'UNE  
CARRIÈRE DE MARBRES À CIEL OUVERT SUR LA COMMUNE DE BIELLE**

**RAPPORTEUR :** M. CASAUBON Jean-Paul, Président

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau a été sollicitée par les services de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour donner un avis sur le projet de renouvellement de l'exploitation d'une carrière de marbres à ciel ouvert sur la commune de Bielle. Ce projet fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique (dite consultation parallélisée préalable à une autorisation environnementale) du 7 avril au 7 juillet 2026. Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard le 9 mai 2026. Les documents relatifs à ce projet sont notamment consultables sur le site internet dédié à la consultation :

<https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-activite-marbriere-bielle>

Le SCoT Ossau 2040 approuvé le 12 février 2026 affiche dans l'orientation F de l'axe 3 du DOO consacré à la stratégie économique du territoire vouloir « **permettre l'exploitation des ressources naturelles dans le respect de l'environnement et de la trame verte et bleue** ». La recommandation F1 mentionne plus particulièrement la volonté de « favoriser le développement des carrières existantes avant d'envisager l'ouverture de nouvelles ». Ce projet est donc compatible avec le SCoT récemment approuvé dans la mesure où il s'agit d'un renouvellement sur un site déjà existant sans augmentation d'emprise.

La commune de Bielle a approuvé son PLU en décembre 2019. Le secteur concerné par ce projet est zoné Nx, c'est-à-dire comme une zone naturelle à vocation d'exploitation de carrières. Sur ce point, le PLU de la commune est compatible avec le SCoT approuvé, et particulièrement avec l'orientation F de l'axe 3 précédemment évoquée qui demande aux PLU d'identifier les secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées.

Aussi, vu le projet de renouvellement de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de marbres sur la commune de Bielle ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 février 2026 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée d'Ossau 2040 ;

Considérant que le projet de renouvellement de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de marbres sur la commune de Bielle est compatible le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée d'Ossau 2040 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**ADOPTE** Le présent rapport ;

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de renouvellement de l'exploitation d'une carrière de marbres à ciel ouvert sur la commune de Bielle.

*Adopté*

29 voix pour

2 abstentions

*Marcel BUNEL, Michel BOUSQUET*

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON